

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° MCLI-ELECT-2023-151-3
portant convocation des électrices et des électeurs
de la commune de DURBAN CORBIÈRES
et fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures
en vue des élections municipales partielles complémentaires**

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Narbonne
Chevalier de l'ordre national du mérite
Chevalier du mérite agricole

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-8 ;
- Vu le code électoral notamment les articles L.9 à L.43, L.51, L.247, L.252, L.255-2 à L.258, R.25-1 et R.28 ;
- Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Rémi RECIO, Sous-préfet, en qualité de Sous-préfet de l'arrondissement de Narbonne ;
- Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A 2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/1625462J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;
- Vu la circulaire ministérielle n° INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- Vu la lettre de démission du 26 janvier 2022 de Mme Nadine GILI, conseillère municipale de la commune de Durban Corbières ;
- Vu la lettre de démission du 5 février 2022 de M. Roger BOUTEMEUR, conseiller municipal de la commune de Durban Corbières ;
- Vu la lettre de démission du 21 décembre 2022 de M. Serge MARTY, conseiller municipal de la commune de Durban Corbières ;
- Vu la lettre de démission du 28 avril 2023 de M. Pascal SCHINDLER, conseiller municipal de la commune de Durban Corbières ;
- Vu la lettre de démission du 8 mai 2023 de M. Christian GILI, conseiller municipal de la commune de Durban Corbières ;
- Vu le tableau du conseil municipal du 7 février 2023;
- Considérant que le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances ainsi survenues, le tiers de ses membres ;